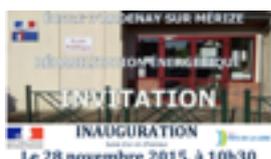




Budget



L'école



Environnement



Infos pratiques

L'ÉCHO D'ARDENAY



Mesdames, Messieurs.

Réalisé par l'équipe de la commission communication, votre bulletin municipal, de présentation plus aérée sortira désormais annuellement et complété en cours d'année par des feuillets reprenant les activités les plus récentes. 70% (chiffre Insee suite au recensement) d'entre vous peuvent bénéficier des informations en temps réel via notre site internet qui remporte un franc succès. Ces deux médias se rajoutant à l'affichage sur les bâtiments publics, et quelquefois dans la presse, sont autant de vecteurs pour suivre la vie de notre village qui aura de plus en plus besoin de votre soutien tant les réformes qui se succèdent, à un rythme inégalé, font craindre de voir, comme pour des milliers d'autres petites communes françaises, son rôle de proximité remis en question. C'est pourquoi nous vous adressons ce petit livret, simple et ludique, qui reprend l'essentiel des services rendus à la population, et que la majorité des communes souhaitent conserver. Les dossiers faisant référence à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sont un peu techniques mais il nous a semblé important de vous faire partager une partie des enjeux qui impacteront notre avenir. Notre commune a un cœur qui bat, soutenons-là. Bonne lecture à tous.



André PIGNE

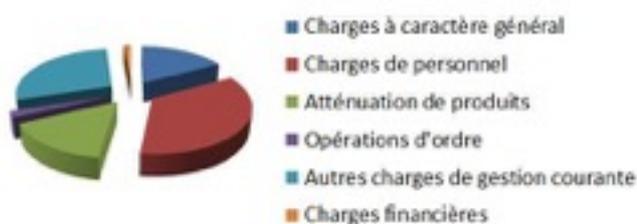
VIE COMMUNALE

Budget 2014 de la commune (par Francis SIEGWALD - Conseiller)

Compte administratif de la commune

Cloture 2014 - compte administratif commune - fonctionnement

Charges à caractère général	68506,20
Charges de personnel	142084,78
Atténuation de produits	63448,00
Opérations d'ordre	8864,35
Autres charges de gestion courante	114965,98
Charges financières	5904,77
Total Dépenses 2014	403774,08



Solde d'exécution reporté	3,16
Atténuation des charges	7109,12
Produits des services du domaine	1442,60
Impôts et taxes	408422,00
Dotations et participations	85307,25
Autres produits de gestion courante	9859,07
Produits	1595,46
Total Recettes 2014	513738,66



Cloture 2014 - Compte administratif commune - investissement

Emprunts et dettes assimilées	32321,99
Immobilisations incorporelles	2170,80
Immobilisations corporelles	984,00
Opérations d'équipement	67066,99
Autres immobilisations financières	16938,72
Solde d'exécution reporté (déficit)	208375,20
Total Dépenses 2014	327857,70



Solde d'exécution reporté	26,70
Dotations fonds divers et réserves	217975,85
Subventions d'investissement	45775,00
Emprunts et dettes assimilées	150000,00
Autres immobilisations financières	16938,72
Opérations d'ordres	8864,35
Total Recettes 2014	439580,62



Affectation des résultats

La totalité de l'excédent de la section de fonctionnement 2014 du compte administratif de la commune, soit la somme de 109 964,58 €, est affectée au budget primitif 2015 de la commune comme suit :

- ▶ 22 473, 58 € au titre de la section fonctionnement;
- ▶ 87 491, 00 € au titre de la section d'investissement.

Compte administratif de l'accueil périscolaire

Le compte de la section de fonctionnement se trouve en équilibre à la clôture pour un montant de 25 669,41 € moyennant une participation des communes de 1 730,66 € pour couvrir le déficit.

Compte administratif de la Maison Pour Tous

Le compte de la section de fonctionnement se trouve en équilibre à la clôture pour un montant de 57 859,42 €, moyennant une participation de la commune de 29 671,83 € pour couvrir le déficit.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Montant des dépenses :	475,20 €
Montant des recettes :	943,08 €
L'excédent de clôture s'élève à :	467, 88 €

Compte administratif de l'assainissement

Section de fonctionnement :

Montant des dépenses :	13 972,84 €
Montant des recettes :	11 797,11 €
Le déficit de clôture s'élève à :	2 175,73 €.

Section d'investissement :

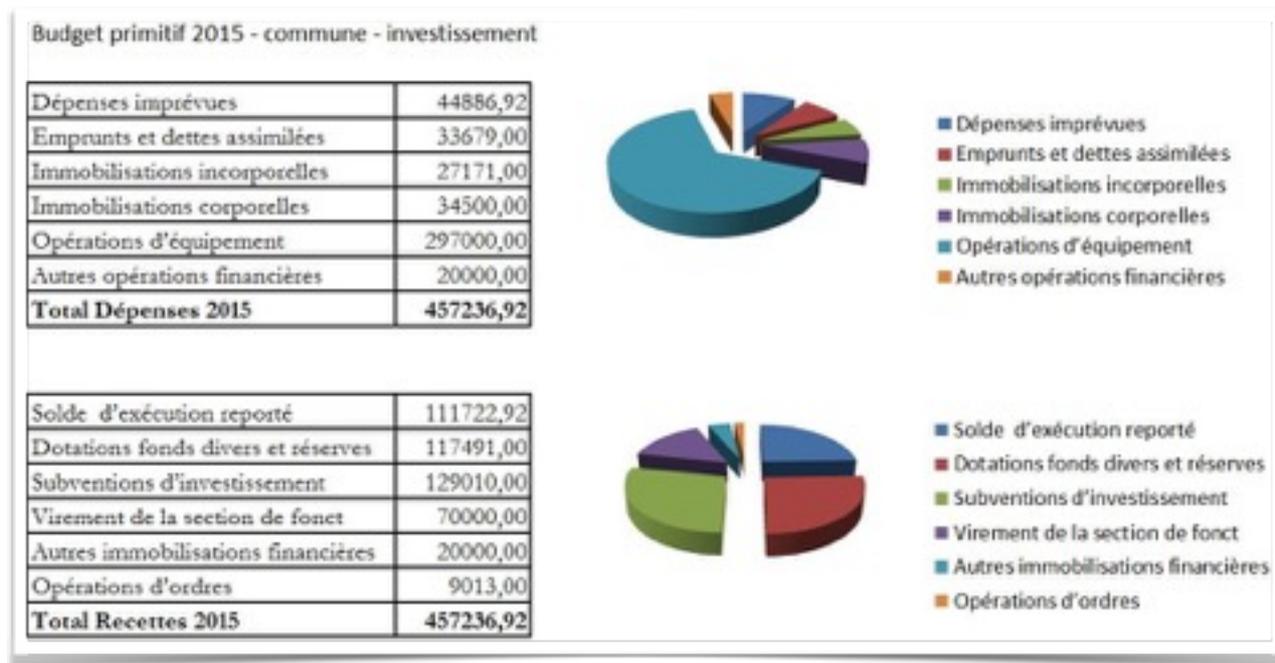
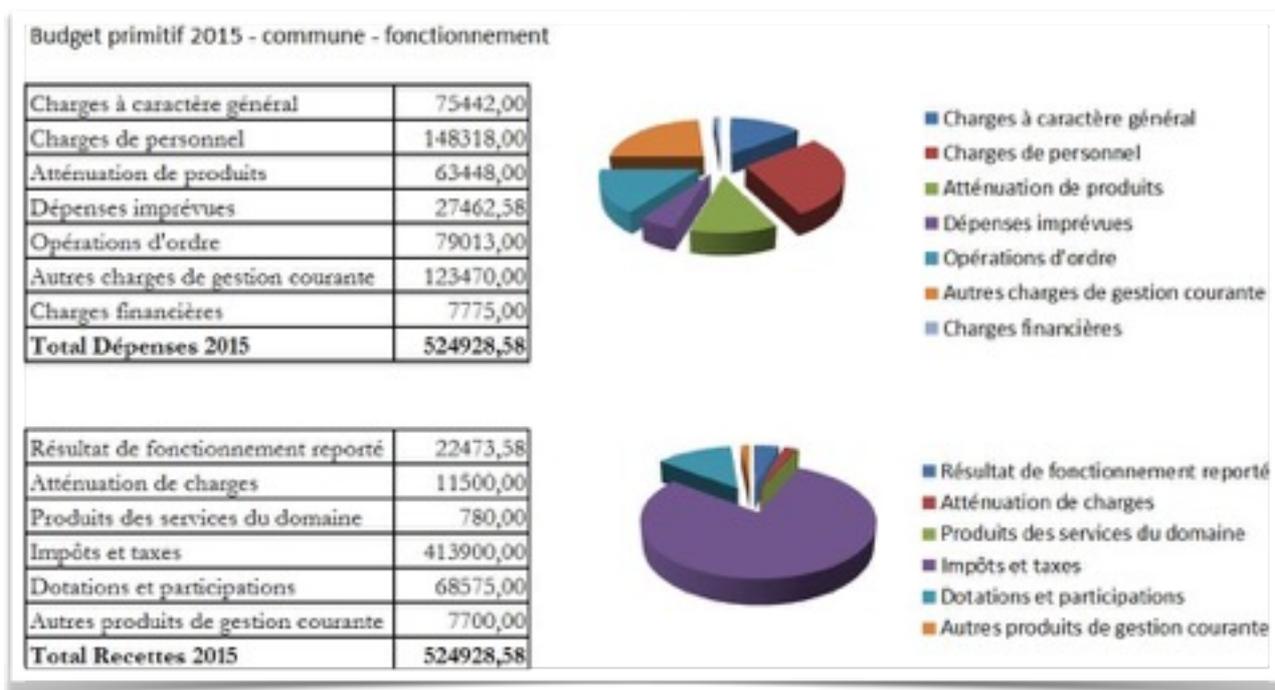
Montant des dépenses :	28 312,29 €
Montant des recettes :	32 282,82 €
L'excédent de clôture s'élève à :	3 970,53 €

Bilan de l'exercice 2014

- Le processus d'amélioration continue de la gestion quotidienne de la commune engagé par la nouvelle municipalité commence à porter ses fruits : par rapport à l'exercice 2013, réduction des déficits de fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la Maison Pour Tous, avec un excédent global de fonctionnement en accroissement.
- Ce bilan permet pour 2015 de limiter l'augmentation du budget de fonctionnement à 2% et d'autofinancer les investissements, malgré une baisse cumulée des dotations de 30%, d'ici 2017.
- Les indicateurs financiers pour 2014 :
 - Concernant l'épargne nette dégagée : le ratio de 0.83 de 2014 est en amélioration par rapport à celui de 2013 (0.88) ;
 - Au niveau du degré de rigidité des charges structurelles : le ratio de 0.315 de 2014 est également en amélioration par rapport à celui de 2013 (0.324).

Budget primitif 2015 de la commune

Budget primitif 2015 – budget principal de la commune



Taux d'impositions directs pour 2015 (en augmentation de 2% par rapport à 2014)

- Taxe d'Habitation : 15,39%
- Taxe Foncière Bâti : 6,06%
- Taxe Foncière Non Bâti : 20,45%
- Contribution Foncière des Entreprises : 18,55%

Budget primitif 2015 – budgets annexes

MAISON POUR TOUS - SECTION de FONCTIONNEMENT			
Dépenses	55 477,00	Recettes	55 477,00
Charges à caractère général	14 583,00	Produits divers	14 729,00
Charges de personnel	40 894,00	Dotations et participations	37 089,00
		Autres produits de gestion courante	3 659,00
MAISON POUR TOUS - SECTION d'INVESTISSEMENT			
Dépenses	467,88	Recettes	467,88
Immobilisations incorporelles	467,88	Solde d'exécution reporté	467,88

ACCUEIL PERISCOLAIRE - SECTION de FONCTIONNEMENT			
Dépenses	25 373,00	Recettes	25 373,00
Charges à caractère général	1 554,00	Atténuations de charges	693,00
Charges de personnel	20 160,00	Produits divers	16 000,00
Autres charges de gestion courante	3 659,00	Dotations et participations	8 680,00

ASSAINISSEMENT - SECTION de FONCTIONNEMENT			
Dépenses	18 095,73	Recettes	18 095,73
Charges à caractère général	2 232,00	Taxes	9 999,73
Dotations aux amortissements	13 688,00	Opérations d'ordre	8 096,00
Déficit d'exploitation reporté	2 175,73	Excédent de fonct reporté	
ASSAINISSEMENT - SECTION d'INVESTISSEMENT			
Dépenses	17 658,53	Recettes	17 658,53
Total des dépenses d'équipement	9 562,53	Op d'ordre de xfert entre sections	13 688,00
Op d'ordre de xfert entre sections	8 096,00	Solde d'excec reporté (recette)	3 970,53

Comité d'animation inter générations *(par Christian ROULEAU - Conseiller)*

Plusieurs articles ont déjà été publiés dans les précédents bulletins municipaux incitant les bonnes volontés à se manifester pour la création d'un comité d'animation inter générationnel.

A ce jour, à l'exception d'un embryonnaire projet resté en suspend, aucune autre ébauche n'a été proposée.

Pour cette raison, et en attendant un nouvel élan de volonté, le Conseil Municipal a décidé de clore momentanément la création de ce comité d'animation.

Bulletin & Site internet *(par Grégory BARBÉ - Conseiller)*

Les informations sur la commune sont disponibles tout au long de l'année sur le site internet de la commune : www.ardenaysurmerize.fr

Tous les mois, vous pouvez entre autre télécharger le compte rendu du Conseil Municipal et ainsi être informés des dernières décisions du Conseil Municipal.

Pour tous et en particulier, les habitants ne disposant pas d'internet, un bulletin annuel est distribué.

Selon l'actualité, des publications intermédiaires pourront également être réalisées.

Centre Social *(par Grégory BARBÉ - Conseiller)*

Le centre social du canton de Monfort Le Génois vise à prendre en compte l'ensemble des problématiques des habitants du territoire et des personnes les plus vulnérables et leur apporter des réponses différentes mais cohérentes.

Le centre social c'est entre autre :

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Géré par le Conseil Départemental, ce guichet unique pour personnes âgées de plus de 60 ans permet d'apporter des solutions concrètes et concertées aux usagers pour un maintien au domicile satisfaisant.

Le coeur du travail de la coordinatrice est axé sur les situations individuelles en priorité.

Les demandes portent essentiellement sur l'accès aux droits et les aides financières (aide au ménage, ...) puis sur les services au domicile (aide à domicile, téléassistance, portage repas, ...) ainsi qu'une évaluation globale de la situation.

Le Relais Assistance Maternelles Parents Enfants

Il a pour missions :

- ▶ d'informer et accompagner les assistantes maternelles, les employeurs et les candidats à l'agrément;
- ▶ d'animer des temps collectifs favorisant la socialisation, la rencontre, la découverte, l'expérimentation des enfants accueillis;
- ▶ de professionnaliser : accompagner les assistantes maternelles dans la réflexion de leurs pratiques.

L'épicerie (solidaire ou aidé) : « le panier »

Chacun y fait ses courses et règle à l'aide d'une carte prépayée mensuellement selon la composition de la famille.

Les produits viennent de la banque alimentaire mais également des producteurs et commerçants locaux.

Chaque habitant du canton peut venir acheter des produits locaux qu'il soit dans une situation délicate ou non moyennant une adhésion.

L'accueil est assuré par les bénévoles avec des intervalles d'écoute à la disposition de tous en cas de besoin.

Le saviez-vous ?

Horaires de la mairie :

Lundi :	8h30-12h30 / 13h00-18h30
Mardi :	8h30-12h30
Mercredi :	8h30-12h30 / 13h00-17h30
Jeudi :	13h30-18h30
Vendredi :	8h30-12h30 /

Mathilde vous accueille à la mairie pour vos démarches administratives et répondre à vos questions



COMMISSION TRAVAUX

Rénovation de l'école *(par Benoit LOUISE - 1er Adjoint)*

Les travaux débutent le lundi 22 juin, dans la classe et dans la salle informatique. C'est l'entreprise Paineau de Connerré qui ouvre le bal, elle dépose les radiateurs en fonte, démonte les évier et neutralise les circuits électriques.

Ces deux pièces étant libres, l'entreprise de peinture MDP Gombourd de Montfort le Gesnois prend le relais, elle recouvre le plafond existant d'une isolation thermique qui sera cachée par un nouveau faux plafond composé de dalles permettant une meilleure isolation phonique.

En concomitance, la menuiserie Delaroue de Villaines sous Lucé remplace les huisseries en bois par des portes et fenêtres en aluminium.

Les nouvelles menuiseries posées, MDP continue l'isolation des pièces cette fois des murs extérieurs qui sont doublés de panneaux isolant en fibre de bois.

Un nouvel acteur intervient dans la rénovation de l'école, l'entreprise IC2D ENERGIES renouvelle l'intégralité de la ventilation.

Pendant que les uns sont dans la classe, les plombiers démontent la chaudière, évacue la citerne de fuel. Ils commencent la construction du silo en bois dans lequel seront stockés les pellets. Le conseil municipal ayant décidé, le remplacement de l'énergie fossile par une énergie plus verte.

Deux semaines se sont écoulées depuis le début des travaux, les écoliers sont maintenant en vacances, les artisans disposent enfin de la totalité de l'école. Le gros œuvre et les travaux bruyants vont commencer.

L'entreprise de maçonnerie Eiffage dont le siège social est au Mans, démolit le plancher de la cantine, celui-ci portait le poids des années, des étais posés depuis quelques mois assuraient la solidité de la structure. La tâche est rude, le travail est réalisé à la pelle et à la brouette. Le 15 juillet la nouvelle dalle en béton est coulée, il faut patienter le temps du séchage avant de poser le carrelage. L'équipe des maçons se consacre maintenant sur la construction de la rampe d'accès dans la cour, aux escaliers dans le hall et à la modification des portes.

Le menuisier a terminé la pose des portes intérieures, les peintres ont commencé la peinture des murs. La ventilation fonctionne dans toutes les pièces de l'école. Le plombier continue l'installation de la chaufferie.

L'avancement des travaux est vérifié chaque semaine, lors des réunions de chantier du mercredi après midi.

La trêve estivale approche, c'est la dernière semaine avant les congés des entreprises, la pression se ressent sur le chantier.

La société SPPM de la Chapelle St Aubin pose les revêtements de sol, finissant ainsi les travaux dans la classe et la salle informatique, les peintres réalisant le rafraîchissement du hall et la préparation des murs de la cantine. La peinture et le remplacement des plaques de plafond sont programmés le 31 août, après la pose du carrelage. Les élèves déjeuneront une semaine dans la salle polyvalente.



Le chantier est calme, seul l'électricien raccorde les nouveaux luminaires qui seront pilotés en fonction de la présence des élèves et de la luminosité extérieure.

Les travaux reprennent, les entreprises sont à pied d'œuvre, seulement deux semaines sont disponibles avant la rentrée des classes, la pression monte, nous nous sommes engagés auprès du personnel enseignant d'accueillir les élèves dans une école fraîchement rénovée.

Mercredi 26 août, une pré-réception des travaux est réalisée par Mr le maire et les cabinets DELTA T CONSEILS et AUDIT SARTHE ENERGIE, ces deux cabinets ont été les maîtres d'œuvres pendant la durée des travaux. Les finitions devront être exécutées avant vendredi, l'emménagement de l'école est prévu le samedi.

Samedi 29 août, les conseillers et les employés municipaux sont sur le pont, les classes sont aménagées avec le mobilier entreposé dans la salle polyvalente, les ordinateurs sont de nouveaux en service dans la salle informatique.

Les élèves reprennent les cours, dans une école rajeunie. Les repas sont servis dans la salle polyvalente.

L'essai de la chaudière a eu lieu le 03 septembre, les travaux dans la cantine sont terminés, l'emménagement s'est déroulé le samedi, afin de retrouver un fonctionnement optimal de la cantine.

La réception des travaux était organisée le 9 septembre, quelques observations sont encore relevées. Ces réserves sont levées la semaine suivante.

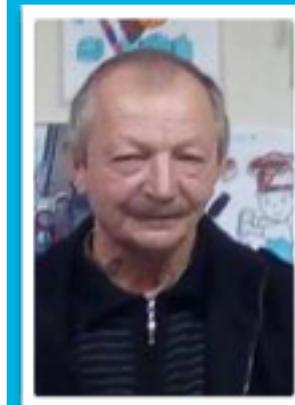
Nous avons profité des vacances de la Toussaint, pour rafraîchir les peintures des sanitaires, amener un confort supplémentaire, l'eau chaude dans la classe modulaire.

Le planning des travaux était réduit, la période des vacances est une période délicate mais incontournable pour entreprendre des travaux dans une école, les intervenants ont respecté leurs engagements.

Le prochain projet pour notre école sera la rénovation des murs extérieurs et de la cour et en attendant le temps est venu d'inaugurer notre nouvelle école.



Joël et Denis entretiennent au quotidien notre commune



SCOLAIRE - EXTRA SCOLAIRE

L'été à la Maison Pour Tous *(par Francis SIEGWALD- Conseiller)*

L'ASLH des vacances d'été 2015 a eu lieu du 6 au 31 Juillet. 67 enfants étaient inscrits pour participer aux activités du centre de loisirs et fréquenter les mini-camps. Le panel d'activités proposé par la MPT aux enfants explique ce niveau de fréquentation. Le bilan est plutôt positif comme l'attestent les témoignages de satisfaction des enfants et des parents.

Ainsi à la faveur d'un partenariat avec les communes de Tuffé, Bouloire et Vibraye, 10 mini-camps ont été organisés pour les enfants de 7 à 16 ans sur 3 sites différents. Trois camps se sont tenus dans les Alpes Mancelles proposant aux enfants des activités telles que le canoë, le tir à l'arc et l'escalade. 3 autres camps se sont tenus sur la base de loisirs de Tuffé, ce qui a permis aux enfants de s'adonner à la poterie, réaliser des micro-fusées et profiter du mini-golf. Enfin, pour les plus grands, 4 séjours d'une semaine ont été organisés à Ouistreham leur permettant de pratiquer différentes activités nautiques telles que le paddle, le catamaran et le kayak, mais également le char à voile ou l'équitation.



Ambiance Camping à Ouistreham

En parallèle, le centre de loisirs a accueilli les enfants durant les 4 semaines de Juillet. Les enfants ont ainsi pu profiter des activités thématiques proposées et des sorties organisées : plan d'eau de Tuffé, Papéa, zoo de la Flèche. La fréquentation a été variable : très soutenue les 3 premières semaines (21, 16 et 20 présents), mais très faible la 4ème semaine (2 seulement le matin et 8 l'après-midi). Cette fréquentation pose la question de l'intérêt du maintien ou non de l'ouverture du centre de loisirs la dernière semaine de Juillet les années à venir, et de l'ouverture éventuelle du centre la dernière semaine d'Août. Pour les vacances d'été 2016, un sondage auprès des parents doit être réalisé pour statuer.

Le bilan financier est satisfaisant et se décompte de la manière suivante :

- ▶ Participation des familles : 48%
- ▶ Participation des communes : 40%
- ▶ Participation de la CAF : 12%.

Et pour la fin de l'année :

Les vacances de la Toussaint

Pour les vacances d'automne (du 19 au 24 Octobre 2015), le thème proposé Monstre&Cie a permis aux enfants de découvrir le monde des monstres : au programme, des activités manuelles relatives à ce thème, un atelier cuisine, une sortie et bien sûr un goûter avec les parents en guise de clôture.

Les vacances de Noël

Il s'agit pour 2015 de lancer un test qui doit permettre d'appréhender le besoin et le souhait des familles pour cette période.

Pour les vacances de Noël du 21 au 24 Décembre, la MPT propose un projet d'animation autour du thème de Noël avec la réalisation de pâtisseries de Noël, des activités manuelles et des jeux sportifs.



Sortie Cow-boy



Justine, Johanna & Annie s'occupent de nos enfants à la Maison Pour Tous



La Maison Pour Tous, c'est aussi :

La bibliothèque :

La bibliothèque tenue bénévolement par Madame SIEGWALD est ouverte à tous pendant la période scolaire chaque lundi soir de 17h00 à 19h00 et mardi après-midi de 14h00 à 16h00. Elle accueille également les enfants de l'école d'Ardenay chaque mardi de 13h30 à 14h30 dans le cadre scolaire. La période de fermeture estivale a été mise à profit pour la réalisation de l'inventaire et le réaménagement intérieur.

De nombreux ouvrages pour adultes et enfants sont disponibles et la bibliothèque de la Maison pour Tous d'Ardenay fait partie du réseau de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe (BDS). Les ouvrages de la bibliothèque appartenant à la BDS sont donc renouvelés périodiquement et il est également possible, depuis l'accès en ligne au catalogue de la BDS de se procurer un ouvrage précis ou un ensemble d'ouvrages sur un thème donné.

Cette bibliothèque est un réel atout pour la commune et l'école en particulier. Très appréciée et fréquentée par les enfants, la base documentaire a également servi aux professeurs des écoles pour travailler avec les enfants sur différents thèmes : le handicap, Louis XIV,... Malgré sa richesse, la fréquentation des adultes reste faible.

Lieu de partage et de rencontre :

Depuis plus de deux ans déjà, un groupe de tricot se retrouve chaque mardi après-midi de 14h à 16h. Si le tricot n'a pas trouvé davantage d'adeptes ni suscité de nouvelles vocations, le groupe s'est étoffé depuis la rentrée autour de jeux de société. Contact : Madame GAULUPEAU ou Madame SIEGWALD.

Transport scolaire pour le SIVOS *(par*

André PIGNÉ - Maire)

Suite aux observations de la Préfecture sur les marchés existants, le Département de la Sarthe financera désormais pour l'année scolaire 2015/2016, 100% du coût du transport (au lieu de 80 % auparavant). Le SIVOS, prendra à sa charge l'intégralité du financement de l'accompagnateur (au lieu de 20% auparavant auquel s'ajoutait les 20% du coût du transport restant). Pour assurer ce financement, le Département a décidé, lors de sa commission permanente du 12 Juin 2015, de demander aux familles une contribution financière limitée à 50% du coût de la carte scolaire existante pour les transports scolaires quotidiens (primaires, collégiens et lycéens) soit pour l'année scolaire un montant de 49 € par enfant.

Il est à noter que les communes n'ont été prévenues que le 1er Juillet par un courrier du Conseil départemental daté du 29 Juin 2015, et que la réunion d'information organisée par les services du transport n'a eu lieu que le 9 Juillet 2015, ce qui explique la difficulté d'avoir pu communiquer plus efficacement avec les familles du SIVOS avant le début des vacances d'été.

Pour information le coût réel pour le transport d'un élève est en moyenne de 1200 € pour l'année scolaire.

Le saviez-vous ?



Fille ou garçon, vous venez d'avoir 16 ans ou vous aurez 16 ans dans l'année, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la mairie, muni de votre livret de famille et de votre carte d'identité. Il vous sera remis une attestation de recensement nécessaire pour certains examens.

Journée Défense Citoyenneté (JDC) :

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée Défense et Citoyenneté (JDC), la direction du service national (DSN) lance une application pour smartphone.

Cette application mobile permet de faciliter les démarches des jeunes et leur donner des informations utiles relatives à cette journée. Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique, visant à utiliser davantage les outils numériques dans la relation de l'action entre l'administration et les usagers.

Depuis mars 2015, cette application « MA JDC SUR MOBILE » est disponible gratuitement sur smartphones Apple et Android.

Invasion le 31 octobre 2015 *(par André PIGNÉ - Maire)*



Cette journée ensoleillée avait pourtant commencé dans le calme qui sied si bien à notre village. Quand tout à coup en début d'après-midi des personnages hirsutes, mal habillés et effrayants ont commencé à sillonner les rues à la recherche de friandises sous peine de lancer le mauvais sort.

Après une observation plus approfondie, il s'avérait que c'étaient des individus qui voulaient se faire passer pour des zombies. **Mais personne n'y a cru étant donné que, selon la légende les zombies ne sortent pas le jour.** L'affaire aurait pu en rester là et le calme revenir dans notre village gaulois, quand à la nuit tombée des coups commencèrent à résonner aux portes. Délicatement, sur leur gardes, les habitants d'Ardenay ouvrirent leurs portes et poussèrent des cris d'effroi devant le spectacle d'horreur qui s'offrait à eux.

Des zombies par dizaines avaient envahi les rues et semaient la panique. Impossible de refermer les portes, sans une petite contribution... à leur gourmandise légendaire.

Certains trop occupés à lorgner dans les paniers qui les faisaient saliver, ont été interceptés par surprise, et pris en photo prouvant bien leur existence. Devant l'odeur pestilentielle qu'ils dégageaient et le risque d'être infectés par les parasites qu'ils transportaient, ils ont été relâchés dans la nature. Enfin vers 20 heures, le calme est revenu et ces monstres ont disparu aussi vite qu'ils étaient apparus.

Habitants d'Ardenay, tremblez!!!, car l'un d'eux de son regard vide et sanguinolent a lancé dans un rire à vous glacer d'effroi: **"L'an prochain sera pire, nous serons encore plus nombreux et encore plus effrayants »...**



Quelques zombies pris en flagrant délit

Nous remercions les enfants et les parents qui ont passé des heures à peaufiner leurs déguisements pour la plus grande joie et la plus grande peur de tous.

Nous remercions également tous ceux qui ont spontanément ouvert leurs cœurs et leurs portes pour le plus grand plaisir de nos jeunes qui ont apporté un peu de divertissement dans notre village.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande comme l'enfant insatiable: et après? Il défie les évènements et trouve de la joie au jeu de la vie... (Citation)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale *(par André PIGNÉ - Maire)*

Pourquoi ?

La loi du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la loi n° 2015-29 du 16 Janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral et enfin la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) constituent les 3 actes d'un agencement juridique cohérent, les réformes ainsi entreprises étant complémentaires.

L'évolution des intercommunalités doit conduire à la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établis sur une assise territoriale plus large et dans un second temps, dotés de compétences renforcées.

Les futurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre devront regrouper au moins 15 000 habitants.

Les compétences exercées par les EPCI à fiscalité propre sont de trois types :

- ▶ les compétences obligatoires;
- ▶ les compétences optionnelles;
- ▶ les compétences facultatives .

L'EPCI à fiscalité propre issu de la fusion est donc investi, dès la fusion autorisée, de l'ensemble des compétences des EPCI fusionnés sur la totalité de son territoire.

En Sarthe :

Avant :

- ▶ 28 communautés de communes;
- ▶ 1 communauté urbaine Le Mans Métropole;
- ▶ 5 communes du département appartiennent à la communauté urbaine d'Alençon;
- ▶ 20 communautés de communes ont une population inférieure à 15 000 habitants.

Après :

- ▶ 15 communautés de communes;
- ▶ 1 communauté urbaine Le Mans Métropole;
- ▶ 6 communes du département relèveraient du territoire de la communauté urbaine d'Alençon.

En ce qui nous concerne?

Projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois et de la Communauté de Communes du Pays Bilurien : 30 344 habitants ; 23 communes

Le Pays des Brières et du Gesnois : 23 161 habitants ; 15 communes (Ardenay sur Mérisse, Connéré, Fatines, Le Breil sur Mérisse, Lombron, Montfort le Gesnois, Nuillé le Jalais, Saint-Célerin, Saint-Corneille, Saint-Mars la Brière, Savigné l'Evêque, Sillé-le-Philippe, Soultré, Surfonds, Torcée en Vallée).

Le Pays Bilurien : 7 183 habitants ; 8 communes (Bouloire, Coudrecieux, Maisoncelles, Saint Mars de Locquenay, Saint Michel de Chavaignes, Thorigné sur Dué, Tresson, Volnay).

Le Pays Bilurien ne pouvant rester en l'état du fait de sa population, celui-ci a donc demandé à être rattaché à notre communauté de communes, ce que la majorité des élus a accepté.

Quand ?

Madame la Préfète a retenu ce schéma suite aux différentes auditions des élus des communes et des intercommunalités (voir carte ci-après). Celui-ci devra être validé dans les deux mois qui suivent sa publication, le 21/10/2015.



Le saviez-vous ?

Radicalisation violente enrôlement Djihadistes

Qu'est ce que la radicalisation

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables.

Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

Prévention et signes d'alerte

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- ▶ rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches ;
- ▶ rupture avec l'école, déscolarisation soudaine ;
- ▶ nouveaux comportements dans les domaines suivants :
 - alimentaire ;
 - vestimentaire ;
 - linguistique ;
 - financier ;

... suite page suivante

La mutualisation c'est quoi ? *(par André PIGNÉ - Maire)*

Les EPCI à fiscalité propre ont obligation de mettre en place un schéma de mutualisation des services en 2015. Les communes participent à son élaboration avec la communauté de communes.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'intercommunalité sera attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services.

Pour la mise en place de cette mutualisation, notre communauté de communes des Brières et du Gesnois a fait appel aux services du cabinet d'audit KPMG.

Les grandes lignes de la mutualisation ne sont pas figées et peuvent évoluer de mandat en mandat. Le projet de schéma doit être soumis à l'avis des communes membres.

Objectifs : assurer des services de proximité et de qualité à la population, créer de nouveaux services pour compenser le désengagement de l'Etat, pour apporter de l'aide aux élus, aux secrétaires de mairies, maîtriser les dépenses publiques, mettre en place une véritable politique Ressources Humaines pour les agents ...

Seul le conseil communautaire approuve le schéma par délibération. Mais chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, un état d'avancement du schéma est présenté aux communes par le président de l'EPCI.

Quelle que soit l'ambition, il implique des choix politiques de gestion des compétences.

Exemple en matière de commande publique : un service mutualisé peut permettre de rationaliser les achats, d'obtenir de meilleurs prix, une meilleure concurrence, mais le groupement de commandes peut aussi être une option.

Cette implication passe (dans notre Communauté de communes) par l'invitation de tous les maires des communes membres aux réunions préparatoires à l'élaboration du schéma, par la mise en place d'un comité de pilotage réunissant élus et agents, par la nomination d'un élu chargé de la mutualisation.

Le binôme élu/Direction Générale des Services (DGS) pour faire avancer le dossier de mutualisation et l'appropriation du projet par les conseils municipaux constituent deux ingrédients essentiels. Pour véritablement fonctionner, il est préférable de fonder le projet de mutualisation sur le « travailler ensemble » plutôt que sur des démarches de mutualisations forcées.

Associer les agents de la communauté comme des communes est indispensable. Cela commence par leur information sur la volonté de mettre en place un projet et des objectifs attendants.

La vision d'ensemble permet d'équilibrer les coûts de la mutualisation entre la communauté et les communes tant en termes de charges de fonctionnement que de coûts de développement d'un service. Ce schéma en cours devra être adopté avant le 31 décembre 2015.

Le saviez-vous ?

- ▶ changements de comportements identitaires :
 1. propos asociaux ;
 2. rejet de l'autorité ;
 3. rejet de la vie en collectivité ;
- ▶ repli sur soi ;
- ▶ fréquentation de sites Internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste ;
- ▶ allusion à la fin des temps.

Que faire face à ces situations ?

Prenez contact dès que possible avec les autorités compétentes :

- ▶ par téléphone au 0 800 005 696, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h. Le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a mis en place ce numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France ;
- ▶ par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr pour accéder à un formulaire en ligne.



ENVIRONNEMENT

La Mérisse déborde ... de vie *(par Francis SIEGWALD - Conseiller)*

Malgré le désagrément causé par l'allongement du temps d'évacuation des crues sur la zone, le projet communal concernant les travaux de restauration de la Mérisse dans le centre bourg est fortement bénéfique pour la qualité du ruisseau et l'environnement du centre bourg.



La Mérisse après travaux et repousse de la végétation

Trois ans après les travaux, les dernières analyses de la qualité du cours d'eau réalisées en mai 2015 sont des plus encourageantes.

Celles-ci mettent en évidence, sur la zone de travaux, les faits marquants suivants :

- Retour de la Truite Fario : 20 individus recensés au printemps sur le site, avec 4 classes d'âges différentes (0+, 1+, 2+, 3+), la plus grosse observée faisait 33cm;
- Retour du Vairon, espèce accompagnatrice de la Truite Fario;
- Multiplication par 3 de la diversité des espèces d'insectes aquatiques : de 9 avant travaux à 25 espèces aujourd'hui;
- Multiplication, par 20 de la population de Chabot, espèce d'accompagnement de la Truite Fario : de 1 à 20;
- Multiplication par 7 de la quantité de biomasse de poisson aux 100m² : de 205 g à 1 570g.

D'autre part, une gestion plus favorable à la biodiversité a été mise en place sur la prairie humide en rive gauche du ruisseau ; en effet une fauche tardive permet à l'ensemble de la flore de se reproduire et contribue à la diversité des espèces végétales présentes. Toutefois, un cheminement printanier et estival est réalisé, permettant le passage du public.

Ce projet a été présenté auprès de nombreux acteurs de la Gestion des Milieux Aquatiques :

- En Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence.

- Lors d'un comité de pilotage de Contrat Territorial Milieu Aquatique de l'Huisne Aval ou de nombreux acteurs locaux de la gestion des milieux aquatiques étaient présents (Conseil Départemental de la Sarthe, élus du Syndicat Mixte de l'Huisne, Riverains, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques de la Sarthe et de l'Eure et Loir, élus du syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Huisne,...).
- Il a fait l'objet d'une présentation lors d'une journée de formation et de sensibilisation, le 3 Octobre 2014, par la CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir, à destination des collectivités, des entreprises et des associations des Pays de la Loire.
- Enfin, il a servi de support de formation aux élèves de l'école des métiers de la nature et de la forêt de la Ferté Bernard qui sont venus réaliser des analyses de la qualité des habitats et de l'eau du ruisseau.

Traitements à proximité des cours d'eaux *(par Francis SIEGWALD - Conseiller)*

Il est interdit de procéder à tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étangs, plans d'eau,....

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires / pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités, gestionnaires de voirie et entrepreneurs.

Cette disposition vise à :

- protéger la santé des personnes, des animaux;
- éviter toute contamination des eaux, cours d'eau ou nappes aquifères, par ruissellement.

Le non-respect de cette disposition constitue une infraction au regard de la loi. Le constat d'infraction peut être fait sur le fait ou a posteriori; en effet, l'usage d'herbicides en particulier peut être flagrant pendant plusieurs jours après la pulvérisation.

Techniques alternatives

Le désherbage thermique : Cette méthode peut être intéressante pour des collectivités ou pour l'entretien de propriété privée (matériel portatif plus petit). A noter qu'il existe différentes techniques : brûleurs au gaz ou système à vapeur d'eau bouillante.

Le désherbage mécanique ou manuel : binage, paillage etc.

Conseils pratiques

Si vous ne pouvez pas utiliser les techniques alternatives décrites ci-dessus, veillez à respecter les conseils suivants :

- **Protection des usagers :** respecter les consignes de sécurité inscrites sur les emballages des produits achetés, port de masques adaptés, gants, lunettes...

Le saviez-vous ?



Télérelevé des consommations d'eau

Au mois de Septembre, chaque foyer a reçu un courrier de Veolia pour l'informer que des compteurs intelligents vont être installés pour permettre le relevé à distance des consommations d'eau du foyer. Ce système permet une facturation plus précise, car basée sur la consommation exacte et non une estimation.

Un technicien de Veolia va donc prochainement intervenir (si cela n'a pas encore été réalisé) sur chaque compteur pour le remplacer par un compteur intelligent consultable à distance par le centre de traitement de Veolia.

Le courrier de Veolia précise que la présence de l'occupant n'est pas nécessaire lors du passage du technicien. **Cependant, pour faciliter l'intervention, il convient que l'accès au compteur soit totalement dégagé (terre, racines, arbustes, ...).**

- ▶ **Respect des consignes !** Attention à respecter les dosages recommandés.
- ▶ **Rapporter les produits non utilisés** ou les emballages vides en déchèterie.
- ▶ **Usage déconseillé des pesticides** s'il y a risque de diffusion dans l'eau, notamment à proximité des fossés, des caniveaux et réseaux d'eau pluviale, des puits,...

SMIRGEOMES, nouveautés 2016 *(par Grégory BARBÉ - Conseiller)*

Changements dans le ramassage des ordures ménagères

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du secteur Est de la Sarthe (SMIRGEOMES) est autorisé à déroger à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels pour une période de 2 ans à compter du 1er janvier 2016, moyennant le respect des prescriptions suivantes.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue au moins une fois toutes les deux semaines à l'exception de la collecte des déchets des structures qui ont été identifiées comme gros producteurs ou très gros producteurs et pour lesquelles il est nécessaire de maintenir une collecte hebdomadaire voire bi hebdomadaire.



Collecte des bacs Ordures Ménagères tous les 15 jours avec les sacs jaunes

Nouvelles règles applicables pour les échanges de bacs

A partir du 1er Octobre 2015 :

- ▶ Les échanges de bacs pour un volume inférieur seront payants à hauteur de 30€ et doivent être justifiés :

Exemple : 1 foyer de 3 personnes (2 adultes et 1 enfant) avec un bac de 140L passe à 2 personnes du fait que l'enfant ait son propre logement, il est alors possible d'avoir un bac de 80L avec demande d'une copie du bail de location pour le logement de l'enfant

- ▶ Les échanges de bacs pour un volume supérieur restent gratuits

Le saviez-vous ?



Si vous souhaitez changer de volume de bac (un seul changement par an), demander une réparation de celui-ci, ou si vous avez, ou allez, déménager merci de contacter le numéro 0810 00 14 93 (tarif local). Notez que le délai pour l'intervention à domicile est de 2 à 3 semaines.

Déchèterie de Saint Mars La Brière

	Été 01 avril au 3 septembre	Hiver 1 octobre au 31 mars
Lundi	14h - 18h30	14h - 17h30
Mardi	9h - 12h	9h - 12h
Mercredi	14h - 18h30	14h - 17h30
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	9h - 12h / 14h - 18h30	9h - 12h / 14h - 17h30
Samedi	9h - 12h / 14h - 17h30	9h - 12h / 14h - 17h30

Déchèterie de Thorigné sur Dué

	Été 01 avril au 3 septembre	Hiver 1 octobre au 31 mars
Lundi	9h - 12h / 14h - 18h30	9h - 12h / 14h - 17h30
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9h - 12h / 14h - 18h30	9h - 12h / 14h - 17h30
Jeudi	9h - 12h	9h - 12h
Vendredi	9h - 12h / 14h - 18h30	9h - 12h / 14h - 17h30
Samedi	9h - 12h / 14h - 17h30	9h - 12h / 14h - 17h30

Tous les bidons ayant contenu du combustible de chauffage ne sont plus collectés en porte à porte avec les sacs jaunes. Ils doivent être déposés en déchèterie afin de suivre une filière de traitement et de recyclage spécifique, comme tous les emballages toxiques.

jusqu'au 30/06/2016 afin d'anticiper le passage en Co,5 (1 collecte toutes les 2 semaines) à partir du 01/01/2016 mais doivent être justifiés (ils deviendront payants à hauteur de 30€ à partir du 01/07/2016) :

Exemple : 1 foyer de 3 personnes (2 adultes et 1 enfant) avec un bac de 80L passe à 4 personnes du fait de l'arrivée d'un enfant, il est alors possible d'avoir un bac de 140L avec demande d'une copie de l'acte de naissance ou du livret de famille

- ▶ La dotation initiale reste gratuite (nouvel emménagement) et ne doit pas obligatoirement être justifié (sauf pour des cas qui peuvent être litigieux).

Quelques particularités :

- ▶ Un foyer de 4 personnes ayant toujours eu un bac de 80L souhaite avoir un bac de 140L : l'échange est gratuit jusqu'au 30/06/2016 et le justificatif n'est pas obligatoire (sauf pour les cas litigieux).
- ▶ Un foyer de 2 personnes ayant toujours eu un bac de 140L souhaite avoir un bac de 80L : l'échange est payant et doit être justifié par une copie du livret de famille.
- ▶ Un foyer de 2 personnes ayant toujours eu un bac de 80L souhaite avoir un bac de 140L : l'échange n'est pas autorisé puisque la règle de dotation ne serait pas respectée.
- ▶ Un foyer de 5 personnes emménage dans un logement dans lequel se trouve un bac de 140L : il faut lui attribuer un bac de 240L. En cas de refus, un courrier pourra être envoyé au foyer concerné.
- ▶ Un foyer de 4 personnes emménage dans un logement dans lequel se trouve un bac de 240L : il faut leur attribuer un bac de 140L. En cas de refus, un courrier pourra être envoyé au foyer concerné.
- ▶ Un foyer concerné par une garde alternée : il faut prendre en compte le nombre de personnes maximum pouvant être présentes au sein du foyer donc les enfants sont comptabilisés.

Prélèvement mensuel

Nouveau à partir de 2016, vous pouvez opter pour le prélèvement mensuel pour ce faire vous devez télécharger le "Mandat de Prélèvement SEPA » disponible sur le site de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois

Remplacement de la carte de déchèterie

A compter du 1er novembre 2015, le remplacement de la carte de déchèterie sera payante à hauteur de 10€ quand la carte est perdue ou quand la carte est volée sans justificatif de déclaration de vol auprès de la gendarmerie.

Pour toute carte supplémentaire, l'utilisateur paiera également 10€.

Cela signifie que la carte de déchèterie reste gratuite pour toute première demande mais aussi pour un remplacement si la puce de la carte est défectueuse ou encore si la carte est volée avec le justificatif de déclaration de vol auprès de la gendarmerie. Pour rappel, la carte d'accès est **obligatoire** pour aller en déchèterie.

Le saviez-vous ?



Les habitants du territoire de SMIRGEOMES peuvent maintenant déposer leurs meubles usagés, tables, matelas, sommiers, chaises, canapés, armoires, mobilier de jardin... dans les déchèteries équipées de bennes dédiées à cet effet.

Les bennes ÉCO-MOBILIER permettent de recycler encore plus de meubles hors d'usage qui étaient jusque-là enfouis.

Quels que soient sa nature, son état et sa provenance, le mobilier est ensuite collecté par ÉCO-MOBILIER, puis recyclé dans le cadre d'une filière respectueuse de l'environnement.

Taille des haies et élagage des arbres

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors mis à la charge des propriétaires négligents.

INFOS PRATIQUES

Désert médical *(par André PIGNÉ - Maire)*



Avec 7,2 médecins pour 10 000 habitants, la Sarthe est moins bien pourvue en médecins que les autres départements de la région des Pays de la Loire.

Notre canton étant touché de plein fouet, les élus des communes plus importantes telles que Savigné l'Evêque, Montfort le Gesnois, Connerré cherchent toujours des solutions en collaboration avec les autres communes pour maintenir sur place généralistes et spécialistes quitte à salarier certains d'entre eux (exemple : Connerré a recruté un généraliste récemment).

Des projets de rachat ou de création de cabinets sont en cours d'étude (Montfort, Savigné..), des études sont menées avec des cabinets de recrutement de médecins à l'étranger, mais les difficultés juridiques liées aux problèmes financiers relativement importants, les médecins exigeant une participation substantielle des communes en matériels notamment, demandent du temps et de l'argent.

Notre collectivité sera forcément concernée à terme avec le départ à la retraite des médecins les plus âgés comme le docteur CAMINATTI du Breil sur Mérisse. Affaire à suivre....

Elections régionales 6 et 13 Décembre *(par Francis SIEGWALD -*

Conseiller)



A partir du 1er Janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 Janvier 2015, la France sera divisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

Les élections régionales auront lieu le 6 et le 13 Décembre 2015. Il s'agit du dernier scrutin national avant l'élection présidentielle de 2017. A cette occasion, les Français inscrits sur les listes électorales sont appelés à désigner leurs conseillers régionaux, élus pour six ans. Cette assemblée est compétente dans de nombreux domaines : développement économique, trains régionaux, lycées, formation professionnelle...

Le nombre total de conseillers régionaux reste inchangé malgré la nouvelle carte des régions. Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale. Ainsi 1 757 conseillers régionaux sont à élire, dont 93 en Pays de la Loire avec 17 pour le département de la Sarthe.

Ils sont élus sur une liste, mais avec un système mêlant à la fois le scrutin majoritaire et proportionnel. Cela signifie qu'au premier tour, si une liste obtient plus de la moitié des suffrages exprimés, soit la majorité absolue, elle remporte le quart des sièges à pourvoir. Les autres listes ayant récolté plus de 5% se partagent ensuite, proportionnellement à leurs résultats, les autres sièges. Si aucune liste n'obtient plus de 50%, alors un second tour est nécessaire. Seules les listes qui



ont obtenu plus de 10% des suffrages au premier tour peuvent se maintenir. Elles peuvent par ailleurs fusionner avec d'autres listes qui ont récolté plus de 5%. La liste qui arrive en tête lors de ce second tour gagne un quart des sièges à pourvoir. Enfin, comme au premier tour, les places restantes sont attribuées proportionnellement aux résultats des listes qui ont obtenu plus de 5% des votes.

Chats errants *(par Francis SIEGWALD - Conseiller)*



Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat trop maigre qui n'a apparemment pas assez à manger vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants. Les règlements Sanitaires Départementaux le soulignent explicitement.

Une femme en a fait la mauvaise expérience. Habitant un immeuble et élevant quatre petits félins chez elle, celle-ci avait l'habitude de nourrir les chats des alentours. Tout s'est bien passé jusqu'au jour où elle a déménagé. Une de ses anciennes voisines gênée par les miaulements des chats qui attendaient vainement leurs croquettes, l'a dénoncé à la Mairie, l'accusant d'avoir abandonné les chats après les avoir nourris de longs mois. Les chats affamés constituaient aux yeux de cette accusatrice un dérangement consécutif à l'action de les avoir nourris. La pauvre dame nourrisseuse, sans comprendre ce qui lui arrivait, s'est retrouvée au Tribunal et a été condamnée à une amende de 500 €. C'est bien mal récompenser son bon cœur.

Il est vrai qu'avec les animaux, il faut agir avec responsabilité. Les chats sont terriblement prolifères puisqu'un couple de chats errants peut engendrer jusqu'à 20 736 chatons en 4 ans !

Les autorités craignent que la prolifération des chats favorise les maladies infectieuses comme la griffe du chat, la toxoplasmose etc.. surtout lorsqu'il y a des enfants à proximité (école, centre de loisir, terrain de jeu,..). En nourrissant les chats errants, on augmente leur durée de vie et par conséquent on favorise leur surnombre.

Que nous dit la législation ? Le Décret du 25 Novembre 2002 prévoit que la mairie gère la population féline.

Les articles L 211-11 à L211-27 du Code rural légifèrent sur la question des actions du maire.

Avant la loi du 6 Janvier 1999, les communes faisaient procéder à la capture des chats errants et à leur élimination.

La loi du 6 Janvier 1999 a fait évoluer la situation. L'article L211-27 du Code rural prévoit que le maire peut appliquer une politique de stérilisation plutôt que d'euthanasier les chats.

Devant la prolifération des chats errants dans la commune, il est nécessaire de sensibiliser les habitants sur la situation, de ses impacts possibles et des risques encourus.

Le saviez-vous ?

Le CNAS – c'est quoi ?

Il est fort probable que peu de nos concitoyens connaissent la signification de cet acronyme et savent ce qu'il recouvre. Il s'agit du Comité National d'Action Sociale, ou pour faire court d'un équivalent d'un comité d'établissement des agents de notre commune. Eh oui, notre commune est aussi attentive au bien-être de tous les agents qui y travaillent ou qui sont à la retraite au même titre qu'elle l'est pour ses concitoyens.

Ce service est ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales (et pas exclusivement des communes) et leurs établissements publics. Depuis le 21 Février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale (et donc d'adhérer à un organisme comme le CNAS). Elles déterminent librement le périmètre et le mode de gestion, ainsi que le montant des dépenses afférentes.

L'organisme prend pleinement sa place parmi les plus grands comités d'entreprise. Grâce à cette taille, le CNAS est en mesure de proposer un large éventail de prestations notamment dans le domaine du logement, de l'enfance, des loisirs, mais également de la santé, la retraite,...

La cotisation payée par la commune représente 0.86 % de la masse salariale.

Faire ramoner sa cheminée *(par Grégory*

BARBÉ - Conseiller)

Une obligation légale :



C'est le règlement sanitaire départemental (consultable en mairie ou à la préfecture) qui précise vos obligations, généralement 2 ramonages par an, dont un lors de la période de chauffe. Le ramonage mécanique de votre cheminée, qui permet d'éliminer les dépôts accumulés sur les parois intérieures et de faciliter l'évacuation de la fumée, doit être effectué par un professionnel. A

l'issue du ramonage de votre cheminée, vous recevez un certificat que vous devrez présenter à votre assurance en cas de sinistre. L'obligation de ramonage s'applique au propriétaire du logement dans lequel se situe la cheminée. S'il loue son bien immobilier, le propriétaire doit ainsi s'assurer du bon état des conduits lors de chaque changement de locataire.

En revanche, les frais de ramonage sont à la charge de l'utilisateur de la cheminée : en cas de location, le ramonage est donc inclus dans les charges locatives.

Si vous omettez de vous soumettre à l'obligation de ramonage, vous vous exposez à une contravention (amende de 3^e classe) et à des sanctions aggravées si le défaut de ramonage entraîne un incendie grave.

Vous risquez enfin de ne pas être couvert par votre assurance en cas de sinistre.

Quel danger ?

Ne pas faire ramoner sa cheminée, c'est exposer sa santé, sa vie, et celle d'autrui à des risques très lourds.

Le premier et le plus fréquent est le feu de cheminée, qui va se déclarer lorsque le conduit est trop encrassé. Au fur et à mesure que l'on utilise sa cheminée, de la suie et diverses particules vont se déposer sur les parois. Or si elles ne sont pas nettoyées régulièrement, elles risquent de s'embraser à l'allumage de la cheminée. En quelques secondes, c'est tout le conduit qui prend feu, et l'incendie peut très vite se propager.

Second risque encouru : l'intoxication par la fumée ou par des gaz toxiques. Une cheminée non ramonée, c'est une cheminée qui peut être obstruée (par la suie, des branchages, des nids d'oiseau...) sans que l'on s'en aperçoive. Et une cheminée bouchée, c'est une cheminée qui va refouler des gaz dangereux, qui vont envahir toute la maison, avec de très gros risques d'émanations toxiques. D'autant que certains gaz dangereux sont incolores et inodores, comme le monoxyde de carbone, qui tue une centaine de personnes chaque année.

Le saviez-vous ?

Inscription sur les listes électorales :

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales si vous avez changé de domicile ou si vous venez d'avoir 18 ans.

Si vous venez d'avoir 18 ans, vous êtes théoriquement inscrit d'office sur les listes pourvu que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté. Vous devez avoir reçu depuis un courrier vous informant que vous étiez inscrit d'office sur les listes.

Comment s'inscrire ?

Trois modalités d'inscription sont possibles : en mairie, par correspondance ou par internet.

Dans les trois cas, vous devrez justifier de votre identité et de votre résidence dans la commune.

Si vous souhaitez vous inscrire par correspondance, le formulaire de renseignements agréé est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur ou sur le site service-public.fr. Il sera à renvoyer avec vos pièces justificatives à votre mairie.

L'inscription par internet se fait elle via le site mon.service-public.fr. Il faut toutefois que votre commune soit rattachée au service en ligne. Vous pourrez voir si c'est le cas dès le début de la démarche.

La démarche devra être réalisée avant le 31 décembre.

Location de la salle des fêtes *(par Grégory*

BARBÉ - Conseiller)

Pour vos manifestations ou vos fêtes de famille, vous pouvez louer la salle des fêtes d'Ardenay sur Mérije. Pour toute information, veuillez contacter les services de la mairie.

Prix de la location de la salle des fêtes d'Ardenay Sur Mérije

	Particulier habitant Ardenay	Association Ardenay (1 fois/an)	Hors commune
Animation publiques avec entrées gratuites	Gratuit	Gratuit	150,00 €
Animation publiques avec entrées payantes	200,00 €	Gratuit	500,00 €
Vin d'honneur, galettes ...	75,00 €	Gratuit	150,00 €
Repas 1 journée	150,00 €	Gratuit	300,00 €
Repas Week-end	225,00 €	Gratuit	450,00 €
Petite Salle	25,00 €	Gratuit	50,00 €

Prévention cambriolage *(par Grégory BARBÉ -*

Conseiller)

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

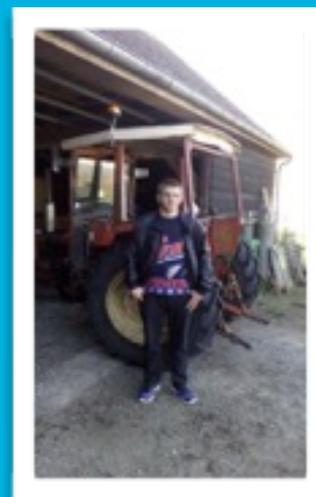
Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Le saviez-vous ?

Résident de Pescheray :

Cette année la municipalité a fait appel à deux reprises à l'ESAT de Pescheray pour renforcer l'équipe de la voirie pendant les périodes où l'entretien des espaces verts est une préoccupation constante.



Stéphane LEBORGNE, résident de l'établissement, après une mise à l'essai gracieuse d'une semaine au printemps, a rejoint la commune pendant six semaines cet été pour épauler à tour de rôle les personnels de la voirie pendant leurs congés respectifs.

Méticuleux, travailleur, et compétent il a parfaitement rempli la mission assignée et a permis de maintenir un niveau d'entretien élevé dans toute la commune pendant cette période. Il est fort probable qu'une nouvelle convention soit signée avec l'ESAT pour l'année 2016.

Pescheray c'est aussi un restaurant ouvert à tous, toute l'année (sauf vacances de Noël), un zoo varié mais aussi la vente de fruits et légumes le mercredi et le samedi.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Ne commettez pas d'imprudences

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Avant de partir en vacances

Informez votre entourage de votre départ (famille, amis, voisins,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur

Le saviez-vous ?

Les gendarmes de la communauté de brigade de Saint Mars la Brière assurent une présence 24 h/24 h, vous obtiendrez toujours une réponse en cas d'appel. Le numéro d'appel est le 17.

Gendarmerie de Saint Mars la Brière:

2 allée de la forêt 72470 Saint Mars la Brière

tel : 02 43 89 70 36

Ouverture :

du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et les dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Gendarmerie de Connerré :

20 rue de La Rochelle 72160 Connerré

tel : 02.43.89.00.01

du lundi de 14 h à 18 h

les mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

les jours fériés de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

<http://>

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/

Internet : www.interieur.gouv.fr

En cas de cambriolage

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ▶ ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- ▶ interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

- ▶ Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- ▶ Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).
- ▶ Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr 
- ▶ Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Les numéros utiles : Composez le 17

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
 - ▶ SFR : 10 23
 - ▶ Orange : 0 800 100 740
 - ▶ Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Notre députée : Madame Marietta KARAMANLI



Mme Marietta KARAMANLI, députée de la 2^{ème} circonscription de la Sarthe a rencontré les élus de la commune lors du Conseil Municipal du 7 Septembre. Engagée dans la vie politique du Mans depuis 1989 et députée de la Sarthe depuis 2007, Mme KARAMANLI est membre de la commission des lois à l'Assemblée Nationale et partie prenante dans plusieurs missions parlementaires (commission des affaires européennes dont elle est vice-présidente, commission d'évaluation et de contrôle des politiques publiques...). Après les présentations d'usage, cette rencontre a permis à M le Maire, ses adjoints et ses conseillers de présenter les projets en cours et à venir ainsi que les préoccupations majeures de la gestion quotidienne de la commune et à Mme la députée d'exposer son action publique menée tant à l'échelle nationale que locale : sécurité, protection de l'enfance et des personnes âgées, santé, éducation, emploi, vie rurale... Parmi les sujets évoqués avec les élus de la commune: la réforme territoriale et l'intercommunalité, les ressources communales, mais également : la sécurité, la mise en place du haut débit, les travaux d'infrastructure et leur financement...

MANIFESTATIONS

Les Journées Nationales Commémoratives *(par André PIGNÉ - Maire)*



Les Journées Nationales Commémoratives (JNC) sont instituées sur décision de l'Etat en souvenir d'un événement et en hommage à des victimes ou des acteurs de cet événement.

Au nombre de dix aujourd'hui, elles sont organisées, chaque année, sur l'ensemble du territoire. Elles sont marquées dans la commune principalement le 8 Mai et le 11 Novembre par une cérémonie, devant le monument aux morts, et par un pavoiement de tous les bâtiments communaux pour les autres cérémonies, rendant ainsi hommage à tous ceux tombés pour la France.

Liste des Journées Nationales Commémoratives :

- ▶ Le 19 Mars : journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc;
- ▶ Le dernier dimanche d'Avril : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation;
- ▶ Le 8 mai : commémoration de la victoire du 8 Mai 1945;
- ▶ Le 2ème dimanche de Mai : fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme;
- ▶ Le 27 Mai : journée nationale de la Résistance;
- ▶ Le 8 Juin : journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine;
- ▶ Le 18 Juin : journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi;
- ▶ Le dimanche le plus proche du 16 Juillet : journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France;
- ▶ Le 25 Septembre : journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives;
- ▶ Le 11 Novembre commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918;
- ▶ Le 5 Décembre journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Fêtes commémoratives *(par Christian ROULEAU - Conseiller)*

Les cérémonies des 11 Novembre 2014, du 8 Mai et du 14 Juillet 2015 se sont, comme chaque année, déroulées au son des marches militaires de la musique du Breil sur Mézize, accompagnée d'un traditionnel et indispensable détachement de sapeurs-pompiers. Comme chaque année, un magnifique feu d'artifice a été tiré à l'occasion du 14 juillet. Il a été précédé d'un repas et suivi d'un bal. Tous deux organisés par l'amicale de la pétanque ardennaise.

Les différents discours prononcés par le maire André PIGNÉ à l'occasion de ces manifestations ont ponctué respectueusement ces différentes commémorations.



Cérémonie du 8 mai 2015 avec André PIGNÉ (Maire D'Ardenay Sur Mézize) et Jules FROGER (Président des anciens combattants)



Repas avant le feu d'artifice



Accompagnement de Musique du Breil Sur Mézize



Bal après le feu d'artifice



Bal après le feu d'artifice

Fête du 14 juillet à Ardenay Sur Mézize

Cérémonie du 11 novembre 2015



Texte écrit et lu par Kenny lors de la cérémonie :

L'Armistice met fin à la «grande guerre». L'Armistice fût signé le 11 Novembre à 5h45, il marque la fin des combats de la première guerre mondiale qui dura 4 ans. Ce fût la victoire des alliés et la défaite de Allemagne. Le cessez de feu est arrivé à 11 heures avec le son des clairons et des cloches annonçant la fin de guerre .

La guerre a débuté par l'assassinat de François Ferdinand, hériter de la couronne d'Autriche - Hongrie le 18 Juin 1914 . Elle est aussi le résultat de tensions anciennes qui ont conduit les pays à faire des alliances.

Les soldats creusaient des tranchées pour essayer de se défendre, ils y mangeaient et dormaient.

La première guerre a aussi engendré des déplacements massifs de la population qui fuyaient les bombes. On les appelaient « les réfugiés ».

Le bilan de cette guerre est le plus lourd de l'histoire avec près de 10 millions de morts et le double de blessés. Partout on construit des monuments à la mémoire des morts au combat, en France presque dans chaque commune, pour offrir aux familles un lieu de recueillement. C'est pour se souvenir du sacrifice de ses soldats que la France fait du 11 Novembre une fête nationale en 1922.

Agenda des manifestations et évènements à venir :



Sur le sentier de Noël le 20 décembre 2015

Christian ROULEAU vous propose son évocation du « sentier de Noël » 2015 qui aura lieu cette année le Dimanche 20 Décembre, à l'église d'Ardenay à 15 H30.

Au programme, nouveauté musicale avec un groupe de 10 musiciens Manceaux et une quinzaine de nouveaux choristes pour accompagner un thème prédisposé à cet évènement : **Les veillées**. Des conteurs, des conteuses et pour le final quelques chansons d'un folklore lointain.

Ce bel après-midi se terminera autour du partage de la traditionnelle brioche et d'un verre de vin chaud.

Venez nombreux passer un moment chaleureux et plein de bonne humeur



Nos aînées sortent et ont...de l'oreille (par André PIGNÉ - Maire)

A l'occasion des sorties organisées mensuellement par le CCAS au profit des ainé(e)s du village, l'une d'elles s'est arrêtée dans le village de Dollon au musée de la musique mécanique.

Ce formidable lieu où sont exposés des centaines d'appareils et autres instruments de musique qui ont accompagné notre histoire est un régal pour les yeux et les...oreilles.

Le maître des lieux, personnage charismatique, est un vrai passionné qui s'est juré de faire apprendre le solfège à nos séniors.



Site web: www.musicmagic.fr

ASSOCIATIONS

L'Art à la carte *(par Christian ROULEAU - Conseiller)*

Cette association existe à Ardenay depuis 2010. Elle a pour objectif de faire connaître l'art et les artistes à travers des expositions, des conférences et films vidéo.

Ces films sont disponibles sur www.lartalacarte.fr.

L'association programmera en 2016 la deuxième édition de « Bouquet D'Artistes » qui a remporté en 2014 un beau succès dans notre village.

L' Art à la carte poursuit également ses expositions sur les thèmes aussi variés que les marionnettes, les illusions d'optiques, la magie prestidigitation sans oublier les « Divines cartes à jouer au pays d'Alice ».

Plusieurs de ses expositions ont eu lieu dans la région et villages environnants, la dernière en date fin octobre 2015 à Parigné l' Evêque à la maison des glycines avec « Au pied de la Roulotte » présentant pour la première fois une étonnante collection de Tarots et cartes divinatoires.

Pour tout renseignement, s'adresser à Christian Rouleau 02 43 82 50 99

L'Amicale des boulistes d'Ardenay *(par Jean-Pierre FOURNIER - Conseiller)*

Née de la volonté de quelques copains désireux de se retrouver pour jouer aux boules, l'Amicale des boulistes d'Ardenay existe statutairement depuis le 2 janvier 1987.

Ce club permet la pratique du sport de la boule méridionale à tout âge, en groupe, en famille, dans un esprit détendu et très amical.

Chaque année, lors de l'Assemblée Générale, est établi un calendrier des trois manifestations :

- ▶ Trois concours de pétanque ouverts à tous, dont un semi-nocturne en juin;
- ▶ Un concours, " Challenge du souvenir ", spécialement réservé aux adhérents, l'occasion de leur faire bénéficier d'un buffet campagnard gratuit;
- ▶ Enfin un buffet campagnard est organisé courant du mois d'octobre à la salle polyvalente communale.



Concours de pétanque à Ardenay Sur Mézize

Depuis plusieurs années, le nombre des adhérents s'équilibre autour de la cinquantaine. Beaucoup le sont depuis longtemps déjà, les plus anciens depuis la création du club. Ils viennent d'Ardenay et aussi de plusieurs communes environnantes.

Vous vous sentez concernés par la pratique de la pétanque en amateur, et si le programme vous intéresse : les membres du club vous accueillent avec plaisir, individuellement ou bien en famille.

Team Solak Sport *(par Jean-Pierre FOURNIER - Conseiller)*

Quelques nouvelles de l'équipe, l'année sportive 2015, riche en événements, n'est pas encore terminée.

En effet dans la discipline VHR (historique de régularité), le podium du challenge ACO est jouable après le podium réalisé avec Katia lors de la ronde de Mayenne.



Team Solak Sport

En ce qui concerne le rallye moderne, la saison s'est arrêtée violemment lors d'une grosse sortie de route au rallye du Mans. La saxo a beaucoup trop souffert pour être remontée et sera vendue en pièces.

Cet accident rappelle aussi le danger de notre sport favori et de ce fait aussi, nous orienter vers d'autres disciplines similaires mais moins dangereuses, le VHRS...

Le 28 Février 2016 l'équipe organisera une ronde d'entraînement sur la commune d'Ardenay et les communes limitrophes.

Pour ceux qui seraient intéressés par cette journée ou par les activités de l'association n'hésitez pas à contacter Laurent.

Team SOLAK SPORT : 06 73 79 50 09

E-mail : le-potier.laurent@wanadoo.fr

Le saviez-vous ?



Le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois bénéficie du label Villes et Pays d'art et d'histoire (V.P.a.h.) décerné par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette distinction reconnaît et encourage la volonté locale de valoriser le patrimoine.

L'appellation V.P.a.h. fait l'objet d'une convention signée entre l'Etat et le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois, elle définit les champs d'actions et modalités d'intervention de la collectivité labellisée en faveur du patrimoine. De son côté, le ministère de la Culture et de la Communication garantit la compétence des animateurs de l'architecture et du patrimoine et des guides-conférenciers ainsi que la qualité des actions proposées.

Chaque année, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois propose un panel renouvelé d'animations afin de permettre aux habitants et aux touristes de découvrir le patrimoine du territoire dans toute sa variété, des mégalithes de la préhistoire à l'architecture contemporaine en passant par les paysages, les objets mobiliers ou le patrimoine immatériel.

T2R Compétition *(par Jean-Pierre FOURNIER - Conseiller)*

Le Team automobile ardennaisien T2R Compétition ne cesse d'attirer l'attention sur lui. Il était convié par son Sponsor SASH Lubricantes au salon International Equip'auto qui se tenait du 13 au 17 Octobre dernier à Paris.

Tony RAMIREZ est passé à la vitesse supérieure en devenant constructeur d'un prototype destiné à la compétition circuit.

Ce prototype nommé NitroCar 1800 Cup a attiré l'attention du public mais également des professionnels de l'automobile.

Tony nous annonce la naissance de la version compétition pour Mars 2016 ainsi que de sa participation à deux événements à l'échelle Internationale pour la saison prochaine.

Vous pouvez suivre l'évolution de son Team, le T2r Compétition en vous rendant sur sa page Facebook ou sur son site internet du même nom (<http://teamkartramirezcompedition.e-monsite.com>).



T2r Compétition

Le saviez-vous ?



L'ADMR de Champagné Yvré L'Évêque

Des services et des emplois de proximité !

- Entretien du logement, repassage
- Aide avant et après la maternité
- Garde d'enfants
- Aide au lever, au coucher
- Aide à la préparation des repas
- A c c o m p a g n e m e n t , promenade, courses
- Téléassistance au domicile ou mobile

L'ADMR assure du lien social et fait partie intégrante de l'économie locale. Réactive, l'association développe des emplois de proximité non délocalisables et se bat au quotidien pour faire reconnaître le métier d'aide à domicile. L'ADMR recrute en CDD mais aussi en CDI sur l'ensemble du département ! Les salariés bénéficient d'un encadrement et de formations régulières.

Si vous aussi vous souhaitez aider les personnes fragilisées et ainsi leur permettre un maintien au domicile de qualité...

... suite page suivante

ASCA Gym *(par Jean-Pierre FOURNIER - Conseiller)*

De 1984-2015 : 35 ANS de GYM à Ardenay avec l'ASCA GYM.

Vous voulez passer de bons moments tout en travaillant vos abdos, votre renforcement musculaire, votre motricité, votre équilibre, votre mémoire... en deux mots : FORME & SANTE, venez rejoindre le cours GYM'SENIORS (pré-retraités et retraités).

le Jeudi de 9H45 à 10H45
(Salle Polyvalente)

Tous nos cours sont mixtes. Pour tous renseignements, s'adresser à l'un des membres du Bureau au début ou à la fin du cours.



Le bureau de l'ASCA GYM

Nouveau bureau élu lors de l'Assemblée Générale du 28 Septembre 2015 :

- ▶ **Présidente** : Catherine KERAMPARAM - Le Breil sur Mérisse :06 59 00 12 54
- ▶ **Vice-Présidente** : Janine LALOY - Ardenay sur Mérisse
- ▶ **Trésorière** : Maryvonne PERICHOT - Soullitré
- ▶ **Trésorière-Adjointe** : Nicole VERY - Ardenay sur Mérisse
- ▶ **Secrétaire** : Claudine LEGEAY - Soullitré
- ▶ **Secrétaire-Adjointe** : Marie-Agnès THEBAULT - Lombron
- ▶ **Membres** : Marie-Claude LETESSIER - Ardenay ; Marie-Martine TOUCHARD - Soullitré

Le bureau de l'ASCA et ses Adhérents sont toujours heureux de vous accueillir et vous présentent leurs

Meilleurs voeux pour 2016

Le saviez-vous ?



**ADMR Champagné – Yvré
L'Evêque**

Si vous voulez travailler pour une association défendant des valeurs telles que l'humanité, la convivialité, la solidarité...

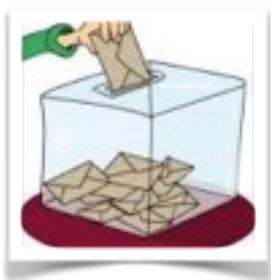
Siège : Mairie 72470
Champagné, contact :
Mesdames Lorient 02 43 89 55
26 et Plessis 02 43 89 53 56

Internet :

Si vous possédez une voiture et le permis B, rejoignez-nous !
Pour postuler, adressez-nous votre CV accompagné d'une lettre de motivation à info.fede72@admr.org ou par courrier à la Maison des services ADMR « Le Mans Agglomération Mancelle ».5bis Bd Paul Chantrel 72000 Le Mans

Secteur d'intervention :
Champagné, Yvré-l'Evêque, St Mars-la-Brière, Fatines, Ardenay-sur-Mérisse, Connerré, Le Breil-sur-Mérisse, Nuillé-le-Jalais, Soullitré, Surfonds et Thorigné-sur-Dué

Pourquoi voter ? (par André PIGNÉ - Maire)



Il y a quelques jours, un jeune père de famille me disait qu'il n'allait jamais voter car "ça ne sert à rien, c'est toujours pareil".

Je lui ai répondu qu'il commettait une grave erreur. Hormis les raisons classiques que tout le monde connaît *, il reste au moins une raison importante d'aller voter, même en déposant un bulletin blanc :

Le monde a complètement changé en 10 ans. Nous ne sommes pas seuls au monde et nos démocraties parfois en mal d'expression sont observées de près par des groupuscules qui analysent à la loupe nos comportements. Ils s'en nourrissent avec comme projet d'imposer leur vision des choses. Ils grignotent petit à petit du terrain et seul un message clair du genre: "*Touche pas à ma démocratie!*" servira de rempart efficace.

"Que représente un pays avec parfois moins de 60% des électeurs qui se déplacent?" Me demande notre jeune père de famille ?

La démocratie est un rempart que beaucoup de "sceptiques" perturbent volontairement ou pas en faisant genre « moi je ne vote pas, c'est mon droit de ne pas aller voter, je n'ai pas le temps, je ne peux pas me déplacer... » .

Pour certains voter par procuration peut-être une solution. Pour les autres, c'est vrai que chacun fait ce qu'il veut, car on peut très bien vivre en prenant tout ce qu'il y a à prendre et ne jamais renvoyer la balle, mais c'est dommage et à moyen terme dangereux.

Il n'y a pas de petites élections. Elles sont toutes importantes. La démocratie est un joyau que nous devons tous protéger, en faisant juste un tout petit geste.

"Maintenant vous ne pourrez plus dire que vous ne savez pas"

A la fin de notre échange, notre jeune père de famille semblait voir les choses autrement.

*Le droit d'aller voter, c'est un droit acquis de haute lutte et ne pas le faire, c'est se priver de son droit de râler puisque l'on a fait aucun choix.

VOTRE VILLAGE A UN INCROYABLE TALENT...



Votre village vous appartient. C'est votre lieu de vie. C'est l'endroit où vous aimez vous détendre en bricolant, recevoir des amis ou de la famille, apprécier son calme

après des vacances...épuisantes.



C'est pourquoi je vous propose de partager avec les autres habitants, une partie de ces moments le jour des vœux du Conseil Municipal le 18 janvier 2016.

L'idée est de faire défiler par vidéo-projecteur des photos vous appartenant tout au long de cette manifestation. **Exemples:** Vous, vos enfants, vos vacances, votre maison, votre jardin, votre animal de compagnie, votre voiture, vos passions, vos talents etc....

C'est vous qui choisissez le sujet. Il suffit pour cela de venir déposer en mairie sur un support USB qui vous sera rendu immédiatement, 5 photos (poids maxi: 5 mo) par famille, ou sur l'adresse mail de la mairie : mairie.ardenaysurmerize@wanadoo.fr , avec vos coordonnées pour contact. Les photos seront détruites à l'issue de la soirée.

LISTE DES SERVICES ET PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) : Permanences dans les communes tous les matins. Accueil sur rendez- vous le mardi-jeudi et vendredi de 13h45 à 17h00. 02 43 76 70 25

Assistante Sociale : Mme Marquentin, jeudi 9h – 12h(communes de Montfort et Lombron)

CARSAT : 1er mardi du mois sur rendez-vous

Familles Rurales : Mme Cissé le vendredi de 10h – 12h

MSA : Mme Montécot, sur rendez-vous au 06 79 89 52 06

Mission Locale : Sur rendez-vous au 02 43 71 30 33 (La fierté)

PMI Pesée : 1 jeudi sur 2 de 14h30 à 16h30

RSA : Mme Choplin, sur rendez-vous au 02 43 89 50 29

Psychologue : Mme Candice TEP, sur rendez-vous au 06.66.59.30.28

Shiatsu : Mme Landry, sur rendez-vous au 06.82.90.77.20

Hypnose Ericksonienne : Mr Léger, sur rendez-vous au 06.25.66.37.71

Conciliateur de Justice : Mr Boulay, 1er mardi et 3ème jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au Centre Social Rural

Accompagnante énergétiques et réflexologie plantaire : Mme Robin, sur rendez-vous au au 06 78 16 04 09

CIDFF : Mme Causy, 2ème et 4ème mardi du mois sur rendez-vous au Centre Social

CLIC : Mme Pissot, Mardi au vendredi (semaine paire) et le lundi au jeudi (semaine impaire) de 9h-12h30 / 13h30-17h

Alcool Ecoute : 2ème mardi du mois à 20h Salle Thoury

Cyber Base : Lundi au jeudi 9h - 12h / 13h30 -17h et le vendredi de 9h – 12h / 13h30 -16h

Encadrement et Patchwork : Jeudi de 13h45 à 16h45

Epicerie Sociale et Solidaire : Mardi de 9h-12h, jeudi de 14h-18h et Samedi de 9h-12h

Weight Watchers : Mardi de 17h30 - 20h Salle Thoury

Lieux d'écoute : Mardi 9h – 12h, samedi 9h – 12h(1er et 3ème samedi du mois à l'Epicerie Sociale & Solidaire)

Responsable de publication : André PIGNÉ

Rédaction & Mise En Page : Commission Communication

Impression : Imprimerie Graphiloir

